

Formation de l'épigramme en France: Un aspect de l'art poétique français au XVIe siècle

INOMATA Kenji

Le mot "épigramme", qui a aujourd'hui le sens de trait piquant, satirique, signifiait originellement "inscription", et a dérivé du latin "epigramma", "epi-", sur, et "-gramma", écrire, tiré du grec.⁽¹⁾ Selon l'article du dictionnaire Robert, le sens de ce mot se divise en trois suivant l'époque: 1° Petite pièce de vers; inscription sur un monument, 2° Petit poème satirique terminé par un trait piquant, un mot d'esprit, 3° Trait satirique, mot spirituel et mordant.⁽²⁾ Le premier sens appartient à l'Antiquité et le troisième relève de la fin du XVIIe siècle. Le mot épigramme a commencé à s'employer fréquemment en France depuis le XVIe siècle, et le deuxième sens est utilisé à partir de cette époque; je me propose de l'étudier ci-dessous.

C'est au XVIe siècle que l'épigramme fut transportée des littératures gréco-latines dans la littérature française. Nous effectuerons dans cette étude des recherches sur sa formation en France comme genre littéraire, tout en analysant quelques arts poétiques contemporains du XVIe siècle, et nous voudrions en même temps éclaircir le sens de l'épigramme de cette époque dont la définition donnée par le dictionnaire Robert est douteuse.

Joachim du Bellay, poète de la Pléiade, fit paraître en 1549 la *Deffence et Illustration de la Langue Francoyse*, où se développe la théorie pour élever la poésie française au niveau de la poésie latine en tant que genre littéraire. Dans le livre II, chapitre IV, intitulé "Quelz genres de poèmes doit elire le poète Francoys", Du Bellay expose son opinion sur l'épigramme:

Jéte toy à ces plaisans epigrammes, non point comme font au jour'huy un tas de faiseurs de comtes nouveaux, qui en un dizain sont contens n'avoir rien dict qui vaille au IX. premiers vers, pourveu qu'au dixiesme il y ait le petit mot pour rire: mais à l'immitation d'un Martial, ou de quelque autre bien approuvé, si la lascivité ne te plaist, mesle le profitable avecques le

doulz.⁽³⁾

Ce furent Clément Marot et son école qui, les premiers, introduisirent l'épigramme dans la poésie de langue française. Du Bellay en fait la critique impétueuse en les appelant "un tas de faiseurs". L'école marotique qui apparut dans le monde littéraire avant la Pléiade fut en rivalité avec celle-ci, et Du Bellay a pour cela considéré Martial comme modèle et non Marot et Saint-Gelais qui étaient des auteurs contemporains de l'épigramme.⁽⁴⁾ Ces circonstances littéraires mises à part, la conception de Du Bellay à l'égard de ce genre semble bien avoir subi l'influence de l'*Art poétique françoys* de Thomas Sebillet, théoricien de l'école marotique.⁽⁵⁾ La Pléiade et l'école marotique avaient une idée commune sur l'introduction de l'épigramme dans le courant de la Renaissance.

C'est en 1538 que nous trouvons pour la première fois dans la poésie française le terme épigramme dans des poèmes de Clément Marot qui portent d'ailleurs le titre: *Epigrammes*. Mais la première édition de cette œuvre publiée en 1532 fut donnée sous titre *Adolescence Clementine*, et Marot appliqua à toutes les pièces le terme des Rhétoriciens: *Dixains, Blasons et Envoys*.⁽⁶⁾ Marot semble avoir été poussé à changer ainsi l'appellation de ses poèmes sous l'influence de la poésie latine et néo-latine à son époque d'Humanisme. Les poètes néo-latins, tels Salmon Macrin, Nicolas Bourbon, Jean Visagier, composèrent des épigrammes en France.⁽⁷⁾ Marot a composé la première épigramme française en songeant à substituer aux genres traditionnels des Rhétoriciens, les genres de la poésie gréco-latine, dont l'épigramme. Mais, Marot, qui semble être excellent dans l'art de l'épigramme par rapport à la Pléiade, n'avait aucune versification fixe de l'épigramme⁽⁸⁾, si bien que Du Bellay l'a critiqué: les épigrammes de Marot ne sont pas sensiblement différentes des dizains du point de vue de la forme comme du fond.

Ce fut Sebillet qui a formé la théorie de l'épigramme française. Il l'a fondée principalement sur des épigrammes marotiques, et Du Bellay ne donna pas son consentement sur ce point. Les prédécesseurs de Sebillet n'avaient pas écrit de traité sur l'épigramme française, et le premier traité fut l'*Art poétique françoys* (1548) précédemment cité.⁽⁹⁾ Sebillet, dans son livre II, chapitre I, "De l'Épi-

gramme, et de ses usages et differences”, l’explique comme suit:

Je commenceray a l’Epigramme comme le plus petit et premier œuvre de Poësie: et duquel bonne part des autres soustenuë rend tesmoignage de sa perfection et élégance. Or appelle-je Epigramme, ce que le Grec et le Latin ont nommé de de ce mesme nom, c’estadire, Pöëme de tant peu de vers qu’en requiert le titre ou superscription d’œuvre que ce soit, comme porte l’étymologie du mot, et l’usage premier de l’épigramme, qui fut en Grèce et Italie premièrement approprié aus bastimens et edifices, ou pour mémoire de l’auteur d’iceus, ou pour merque d’acte glorieus fait par luy.⁽¹⁰⁾

Ici, parmi les genres Sebillet donne à l’épigramme la première place, et la définit d’une façon historique. Il passe ensuite à la versification.

Pourtant tiennent encores les Latins Pöëtes leur distique pour souverain épigramme. Mais pource que tout ce qu’on peut escrire en épigramme, ne s’est peu toujours comprendre en deux vers, les Grecs et Latins premiers, et nous François après euz, n’avons limité aucun nombre de vers pour l’épigramme: mais le alongeons tant que le requiert la matière prise. Et de là est-ce que entre les épitaphes (qui ne sont autres qu’inscriptions de tombes, ou épigrammes sépulchrauz) escries en Marot, en trouvons de longs jusques a 30. ou 40. vers. Tu dois neantmoins penser que les épigrammes qui ont plus de vers, sont ceus aussy qui ont moins de grace. Pource régulièrement les bons Pöëtes François n’excèdent le nombre de douze vers en épigramme: aussy en font ilz de tous les nombres qui sont depuis douze jusques a deux: Au dessoubz desquelz ryme ne peut consister en unité, pour raison que la parité de la ryme requiert estre couplée.⁽¹¹⁾

Selon Sebillet, l’épigramme se définit comme un poème court dont le nombre de vers est de deux à douze, et les autres définitions ne sont pas données. La classification de l’épigramme suivant le nombre des vers est caractéristique de l’art poétique de Sebillet. Il énumère dans cette description assez détaillée des

épigrammes de différentes longueurs, allant du distique au douzain. Nous citons ci-dessous le dizain en exemple:

Le dizain est l'épigramme aujourd'juy estimé premier, et de plus grande perfection: ou pource que le nombre de dis, est nombre plein et consommé, si nous croions aus Arithmeticiens ou pource que la matière prise pour l'épigramme, y est plus parfaitement déduite, et le son de la ryme entrelassée y rend plus parfaite modulation.⁽¹²⁾

Et, Sebillet cite ensuite un poème de *Délie* de Maurice Scève comme modèle du dizain. *Délie* est un recueil de poèmes amoureux non satiriques. L'épigramme à l'époque de la Renaissance n'était pas un poème satirique, et même était un genre différent de Satire.⁽¹³⁾ La plupart des épigrammes néo-latines et italiennes semblent bien appartenir à la poésie amoureuse, qui étaient sous l'influence du Pétrarquisme et de l'*Anthologie grecque*.⁽¹⁴⁾ *Epigrammata* de Michele Marullo, poète néo-latin, fut un exemple de l'épigramme amoureuse.⁽¹⁵⁾ Ces circonstances littéraires considérées, la deuxième définition de l'épigramme donnée par Robert, "Petit poème satirique terminé par un trait piquant, un mot d'esprit" ne peut pas être appliquée sans réflexion à l'épigramme de la Renaissance. Quant au sujet de l'épigramme, Sebillet ne nous dit rien. Il finit ce chapitre par la description comme suit:

Sus tout, soit en l'épigramme le plus fluide que tu pourras, et estudie à ce que les deuz vers derniers soient agus en conclusion: car en cés deuz consiste la louenge de l'épigramme. Et est l'esperit de l'épigramme tel, que par luy le Pöète rencontre le plus ou le moins faveur: tesmoins Marot et Saingelais, singulièrement recommandés auz compaignies dés savans pour le sel de leurs épigrammes.⁽¹⁶⁾

Sa recommandation que "lés deuz vers derniers soient agus en conclusion" a peu à peu déterminé le caractère satirique de l'épigramme pour les époques postérieures.

En succédant à la théorie de Sebillet, Jacques Peletier du Mans écrivit un traité sur l'épigramme dans l'*Art poétique* (1555). Peletier, qui est considéré comme un membre de la Pléiade, a formé un art poétique plutôt modéré, en s'inspirant de la théorie de la Pléiade et de celle de l'école marotique.⁽¹⁷⁾ A propos de l'épigramme, il dit dans le livre II, chapitre III, "Des g'anres d'ecrire. De l'Epigramme", comme suit:

L'Epigrammē ēt un g'anrē d'ecrit, connū e pratiqué dē tout tans, e presque an toutēs Languēs: par cē qu'il ēt brief, familier: e capablē tant dē faceciēs quē dē choses serieusēs. Il n'ēt pās rēquis toutēfoēs, qu'il compregnē beaucoup: Autrēmant, il seroēt obscur: a rēson de la brieuēte. Il doēt ētrē sutil, agu e bien concluant. Et combien quē quelquēfoēs il nē contienē qu'un bon point: si ētcē qu'il faut unē certeinē deduccion dē matierē, qui soēt gracieusē: e dē telē sortē, qu'ēlē facē joyeusēmant e agreablēmant atandrē la conclusion.⁽¹⁸⁾

Sa théorie de l'épigramme semble ne pas être différente de celle de Sebillet. L'idée de la "brieuēte" et la recommandation que l'épigramme doit être "sutil, agu e bien concluant" sont similaires à celles de Sebillet précédemment citées. Mais Peletier fournit une opinion différente sur les deux points suivants. Premièrement, Martial est considéré comme un des modèles de ce genre.

Il i an à grand nombrē an Marcial, professeur du g'anrē.⁽¹⁹⁾

Cette opinion, qui contient aussi la critique de Martial,⁽²⁰⁾ correspond à celle de Du Bellay, qui recommande de l'imiter. Deuxièmement, Peletier n'autorise pas le distique en matière de versification de l'épigramme.

Nous an auons an François dē diuers nons: qui sont dēpuis les Quatreins jusquēs aus Douzeins. Et suis d'auis quē bonnēmant nē les pouons fērē moindrēs quē dē quatre vers (car cēlui dē deus aura non dē Distiquē par une specialite).⁽²¹⁾

Les théories de l'épigramme de Du Bellay, de Sebillet et de Peletier avaient respectivement un point de vue différent, et pourtant elles avaient un but commun: introduire un genre nouveau dans la poésie vernaculaire. L'épigramme fut un genre traditionnel de l'Antiquité, et essentiel de la littérature européenne. Elle contenait des sujets variés, et n'était pas toujours satirique. Sebillet, par exemple, fait la remarque de la ressemblance de l'épigramme avec le sonnet.

Le Sonnet suit l'épigramme de bien près, et de matière, et de mesure:
Et quant tout est dit, Sonnet n'est autre chose que le parfait épigramme de l'Italien, comme le dizain du François.⁽²²⁾

L'épigramme et le sonnet sont des genres qui furent introduits pour la première fois dans la poésie française au XVI^e siècle.⁽²³⁾ Ils semblaient nouveaux pour les théoriciens français, et purent être parfois confondus.⁽²⁴⁾ Mais, l'épigramme comme le sonnet a bien donné à la poésie française un style nouveau, plus fertile que celui traditionnel de l'ancienne époque. La formation de l'épigramme française peut être considérée comme un aspect de l'essor de la Renaissance: les poètes digéraient les lettres gréco-latine et italienne en les appliquant à l'art poétique français.

NOTES

- (1) Pierre Larousse, *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Genève-Paris, Slatkine, 1982.
- (2) Paul Robert, *Le Grand Robert de la langue française, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, deuxième édition, Paris, Le Robert, 1985.
- (3) Joachim du Bellay, *La Deffence et Illustration de la Langue Francoyse*, édition critique publiée par Henri Chamard, Paris, Nizet (S.T.F.M.), 1970, pp. 109–111.
- (4) Henri Chamard, *Histoire de la Pléiade*, t. I., Paris, Didier, 1961, chap. V.

- (5) Du Bellay, *op. cit.*, p. 110, n. 1; Warner Forrest Patterson, *Three Centuries of French Poetic Theory*, New York, Russell & Russell, 1966, vol. I, p.338.
- (6) Clément Marot, *Les Epigrammes*, édition critique par C. A. Mayer, University of London, The Athlone Press, 1970, Introduction, pp. 5–6.
- (7) *Ibid.*, p. 11; Du Bellay, *op. cit.*, p. 111, n. 1.
- (8) Marot, *op. cit.*, p. 30.
- (9) Thomas Sebillet, *Art poétique françoys*, édition critique par Félix Gaiffe, Paris, Droz (S.T.F.M.), 1932, p. 103, n. 1.
- (10) *Ibid.*, pp. 103–104.
- (11) *Ibid.*, pp. 104–105.
- (12) *Ibid.*, p. 110.
- (13) Patterson, *op. cit.*, p. 259 et suiv.
- (14) Joseph Vianey, *Le Pétrarquisme en France au XVIe siècle*, Genève, Slatkine Reprints, 1969.
- (15) Michele Marullo, etc., *Poesie Latine*, t. I, a cura di Francesco Arnaldi e Lucia Gualdo Rosa, Torino, Einaudi (Classici Ricciard), 1976.
- (16) Sebillet, *op. cit.*, p. 114.
- (17) Chamard, *op. cit.*, t. II, chap. XIV.
- (18) Jacques Peletier du Mans, *L'Art poétique (1555)*; édition critique par André Boulanger, Paris, Les Belles Lettres, 1930, pp. 161–162.
- (19) *Loc. cit.*
- (20) Patterson, *op. cit.*, p. 465.
- (21) Peletier, *op. cit.*, p. 162.
- (22) Sebillet, *op. cit.*, p. 115.
- (23) Chamard, *op. cit.*, t. IV, Conclusion, p. 160 et suiv.
- (24) Patterson, *op. cit.*, p. 261 et 333.